



POLITIQUE DE CONFORMITÉ ET DE PRÉVENTION DES CRIMES DE RAMON CLEMENTE S.A.

01.	OBJET	2
02.	CHAMP D'APPLICATION.....	2
03.	PRINCIPES ET OBJECTIFS	2
04.	APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR.....	3

01. OBJET

Cette Politique de Conformité et de Prévention des Crimes reflète l'engagement ferme de l'organisation à agir conformément à la législation, aux valeurs et aux normes de comportement exigées par le Code Éthique et les autres règlements internes. La politique décrit les principes éthiques et de conformité qui régissent RAMON CLEMENTE S.A.

Dans ce sens, cette Politique des Droits de l'Homme a pour objet d'établir les principes fondamentaux d'action et les engagements de RAMON CLEMENTE S.A. dans ce domaine.

02. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique est applicable à toutes les personnes employées, directement ou indirectement, dans les activités et processus de RAMON CLEMENTE S.A.

03. PRINCIPES ET OBJECTIFS

La politique, en ligne avec ce qui est établi dans le Code Éthique et les autres règlements internes, décrit les principes et objectifs d'éthique et de conformité qui régissent RAMON CLEMENTE S.A. :

- **Favoriser une activité commerciale éthiquement honnête et responsable** dans toutes ses actions et décisions internes et externes, guidée par les valeurs et engagements définis dans le Code Éthique, la réglementation interne, ainsi que par la législation en vigueur.
Ainsi, tous les destinataires de cette politique doivent observer, dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités professionnelles, à la fois la législation en vigueur et la réglementation interne de RAMON CLEMENTE S.A. qui leur est applicable, dans un cadre de tolérance zéro envers la commission d'actes illégaux, en particulier ceux d'ordre pénal.
- **Créer une culture éthique et de conformité solide et efficace**, fondée sur l'engagement et la participation active de toutes les personnes auxquelles cette politique s'applique, en particulier de celles occupant des postes de responsabilité.
- **Sauvegarder la réputation de RAMON CLEMENTE S.A.** en tant qu'organisation intègre et respectueuse du marché et de ses parties prenantes, fondée sur des normes commerciales et éthiques très élevées. Toutes les personnes auxquelles cette politique

s'applique doivent veiller à préserver l'image et la réputation de RAMON CLEMENTE S.A. dans toutes leurs activités professionnelles et interventions publiques avec le plus grand soin et diligence.

- **Créer une structure organisationnelle** hybride de conformité, composée des personnes désignées à cet effet. Cette structure, qui sera adaptée à l'organisation de l'entreprise à tout moment, sera responsable de la surveillance de la conformité et du fonctionnement de cette politique.
- **Mettre en place un système de prévention et de contrôle** des risques de conformité, en assurant sa gestion et supervision adéquates dans les processus et activités de RAMON CLEMENTE S.A.
- **Promouvoir des initiatives de sensibilisation et de formation** sur le Code Éthique.
- **Encourager une culture de communication ouverte** basée sur les principes de confiance et de transparence. RAMON CLEMENTE S.A. encourage toute personne, interne ou externe à l'organisation, qui détecte une violation de la législation applicable ou du Code Éthique et des autres règlements internes à le signaler par les canaux établis à cet effet.
- **Sensibiliser, tant en interne qu'en externe**, aux conséquences découlant du non-respect du modèle.
- **Fixer des objectifs de conformité spécifiques**, cohérents avec cette politique et avec les résultats de l'identification et de l'évaluation des risques de conformité chez RAMON CLEMENTE S.A.
- **Appliquer les changements nécessaires** pour l'amélioration continue de la politique.

04. APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette *Politique de Conformité et de Prévention des Crimes* a été approuvée par la direction le 30 octobre 2024. Elle entrera en vigueur dès sa publication et est disponible pour tous les collaborateurs.

La personne occupant le poste de Responsable HSEQ est chargée de publier, réviser et mettre à jour cette politique lorsque cela est nécessaire. Cette politique remplace et annule toute autre politique ou procédure antérieure.